



## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### Séance du Conseil communautaire du mardi 25 mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 25 mai à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle polyvalente à CHAVROCHES, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 18 mai 2021.

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean-Michel ALLAIN, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE (jusqu'à la 14<sup>ème</sup> question), Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Guy LABBE, Françoise LACAUX, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Luc MARQUANT, Didier MARTINANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, André PLESSAT, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

**Les conseillers suppléants :** Eric THINET représentant Guillaume LACROIX, Hervé POIGNE représentant Christophe MINET, Marie France LAMBERT représentant Jean-Louis PERICHON, Sandrine CANOT représentant Michel RAJAUD, Antoine SANTARELLI représentant Maria SCHNEIDER

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** François ATHAYNE à Jean-Michel ALLAIN, Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Guy FRAISE à Pascal VERNISSE, Catherine JONET à Roseline GOURDON, Christian LABILLE à Blandine SOCHET, Aude PARRET BONMARTIN à Jean-Noël MONIER, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Annie-France POUGET à Michel BRUNNER, Odile REVERET à Xavier CADORET

**Absents :** Hervé CHOMET, Arnaud DELIGEARD, Jean Michel GILLARDIN, Jérôme LASSOT, Sylvain NAFFETAS, Laurent TALON

**Secrétaire de séance :** Odile FRANCHISSEUR

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des décisions prises en vertu de sa délégation de pouvoir.

#### **DECISION N° 10 - Attribution d'aides au titre du « Fonds d'urgence Entr'Allier Besbre et Loire ».**

Les aides au titre du « Fonds d'urgence Entr'Allier Besbre et Loire » sont attribuées aux bénéficiaires indiqués ci-dessous, après avis du comité de pilotage en date du 22 mars 2021 :

Fonds d'urgence Entr'Allier Besbre et Loire				
Raison sociale	Représentant légal	Activité et nom de l'enseigne	Commune	Montant attribué
SAS LA ROSERAIE	DOS SANTOS BORGES Manuel	Restaurant « La Roseraie »	Dompierre-sur-Besbre	1 000 €
PIZZONE Alexandra	PIZZONE Alexandra	Institut de beauté - Stella	Dompierre-sur-Besbre	1 000 €
<b>Total .....</b>				<b>2 000 €</b>

<b>Fonds d'urgence Entr'Allier Besbre et Loire</b>				
<b>Raison sociale</b>	<b>Représentant légal</b>	<b>Activité et nom de l'enseigne</b>	<b>Commune</b>	<b>Montant attribué</b>
SASU LE CONTENTOIR	DAUGUET Olivier	Bar « Le Contentoir »	Jaligny-sur-Besbre	600 €
VIF Christophe	VIF Christophe	Restaurant Hôtel de Paris	Jaligny-sur-Besbre	1 000 €
FONTAINE Marion	FONTAINE Marion	Salon de coiffure « Illimin'Hair »	Le Donjon	600 €
DELCUSY Anne-Sophie	DELCUSY Anne-Sophie	Coiffure à domicile « Ann'So Direct Tiff »	Loddes	300 €
SARL LA TRUFFADE	SART Frédéric	Restaurant « La Truffade »	Montoldre	1 000 €
SARMENTO Adilia	SARMENTO Adilia	Salon de coiffure « Adilia »	Pierrefitte-sur-Loire	600 €
SAS LE CHEVAL BLANC	FUGIER Françoise	Restaurant « le cheval blanc »	Saint-Gérard-de-Vaux	1 000 €
MICHALET Angélique	MICHALET Angélique	Salon de coiffure « Ang'elle Coiff »	Saint-Léon	1 000 €
LAFORET Isabelle	LAFORET Isabelle	Salon de coiffure « Elle et lui »	Saligny-sur-Roudon	600 €
SARL LA MAISON DU LAC	MOREIRA CARNEIRO David	Hôtel Restaurant « La Maison du lac »	Thionne	1 000 €
SARL LA REGALETTE	MOUSSERIN Thierry	Restaurant « La Régalette »	Varennes-sur-Allier	1 000 €
BRODOWSKI Mickaël	BRODOWSKI Mickaël	Bar « Le Bistrot »	Varennes-sur-Allier	600 €
FAVIER Michelle	FAVIER Michelle	Bijouterie	Varennes-sur-Allier	600 €
QUINTERMONT Patricia	QUINTERMONT Patricia	Fleuriste « Jolie Rose »	Varennes-sur-Allier	600 €
PAIRE Isabelle	PAIRE Isabelle	Salon de coiffure Isabelle	Varennes-sur-Allier	600 €
<b>Total .....</b>				<b>11 100 €</b>

**DECISION N°11 – Attribution d'aides au titre du « Fonds d'urgence Entr'Allier Besbre et Loire »**

Les aides au titre du « Fonds d'urgence Entr'Allier Besbre et Loire » sont attribuées aux bénéficiaires indiqués ci-dessous, après avis du comité de pilotage en date du 12 avril 2021 :

<b>Fonds d'urgence Entr'Allier Besbre et Loire</b>				
<b>Raison sociale</b>	<b>Représentant légal</b>	<b>Activité et nom de l'enseigne</b>	<b>Commune</b>	<b>Montant attribué</b>
BEAUCHAMP CURY Laurence	Mme BEAUCHAMP CURY Laurence	Fleuriste « Atelier Nature »	Diou	561 €
BESANCON Françoise	Mme BESANCON Françoise	Bar « Le Bord'Eau »	Dompierre-sur-Besbre	600 €
IMBERT Nathalie	Mme IMBERT Nathalie	Commerce de chaussures « Les trois pieds »	Dompierre-sur-Besbre	600 €
<b>Total .....</b>				<b>1 761 €</b>

## Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

03150 – VARENNES SUR ALLIER

Fonds d'urgence Entr'Allier Besbre et Loire				
Raison sociale	Représentant légal	Activité et nom de l'enseigne	Commune	Montant attribué
CHARNET Bernadette	Mme CHARNET Bernadette	Salon de coiffure « Charnet »	Jaligny-sur-Besbre	600 €
BOURRACHOT Véronique	Mme BOURRACHOT Véronique	Salon de coiffure "Coiffure Véronique"	Le Donjon	600 €
METRAL Jacques	M. METRAL Jacques	Barbier coiffeur "J&G Barbe et coiffures"	Le Donjon	600 €
PIVOT Ludovic	M.PIVOT Ludovic	Boulangerie - Bar - Pizzeria "L'escale"	Le Donjon	1 000 €
CHASSOT Christine	Mme CHASSOT Christine	Bar-restaurant	Monétay-sur-Loire	600 €
NEBOUD Didier	M.NEBOUD Didier	Restaurant « Auberge des Tureaux »	Montaigu-le-Blin	1 000 €
MERMET Raphaëlle	Mme MERMET Raphaëlle	Restaurant « L'herbe folle »	Neuilly-en-Donjon	1 000 €
DAGAIN VIRGINIE	Mme DAGAIN Virginie	Salon de coiffure « Virginie Coiffure »	Sorbier	1 000 €
SIGOT David	M.SIGOT David	Bar « le Petit Sorbier »	Sorbier	600 €
CICCARONE Carmela	Mme CICCARONE Carmela	Bar-Restaurant « Le Carluc »	Trézelles	600 €
DESMARAIS Damien	M.DESMARAIS Damien	Auto-école Desmarais	Varennnes-sur-Allier	1 000 €
LE CALVEZ Marie-Odile	Mme LE CALVEZ Marie-Odile	Institut de beauté « L'institut »	Varennnes-sur-Allier	1 000 €
MERLE Marie-Laure	Mme MERLE Marie-Laure	Salon de coiffure « Elle et Lui »	Varennnes-sur-Allier	1 000 €
SAPIN Brigitte	Mme SAPIN Brigitte	Institut de beauté « Aux petites folies »	Varennnes-sur-Allier	1 000 €
CHENTREAU Mireille	Mme CHENTREAU Mireille	Couture retouches « C'Mod »	Vaumas	600 €
<b>Total .....</b>				<b>12 200 €</b>

**DECISION N° 12– Attribution d'aides au titre du « Fonds d'urgence Entr'Allier Besbre et Loire »**

Les aides au titre du « Fonds d'urgence Entr'Allier Besbre et Loire » sont attribuées aux bénéficiaires indiqués ci-dessous, après avis du comité de pilotage en date du 15 avril 2021 :

Fonds d'urgence Entr'Allier Besbre et Loire				
Raison sociale	Représentant légal	Activité et nom de l'enseigne	Commune	Montant attribué
CARRILHO ALVES Sonia	Mme CARRILHO ALVES Sonia	Commerce de détails « Nul Part Ailleurs »	Dompierre-sur-Besbre	1 000 €
MAUBROU Valérie	Mme MAUBROU Valérie	Bar « La Marine »	Dompierre-sur-Besbre	600 €
MAZILLE Fabienne	Mme MAZILLE Fabienne	Commerce de prêt à porter « Fleur de Peau »	Dompierre-sur-Besbre	600 €
<b>Total .....</b>				<b>2 200 €</b>

Fonds d'urgence Entr'Allier Besbre et Loire				
Raison sociale	Représentant légal	Activité et nom de l'enseigne	Commune	Montant attribué
ESSAIDI Reda	Mme ESSAIDI Reda	Restaurant « Au Grand Méchant Loup »	Dompierre-sur-Besbre	1 000 €
RITA DOS SANTOS Armenia	Mme RITA DOS SANTOS Armenia	Salon de coiffure « Armenia Coiffure »	Dompierre-sur-Besbre	600 €
SARL MAGYM FORM	M. BOCHE Pierre-Charles	Salle de sports « MAGYM FORM »	Dompierre-sur-Besbre	1 000 €
MERLE Fabrice	M. MERLE Fabrice	Horticulteur MERLE Fabrice	Le Donjon	652 €
SARL SIMAND	M. SIMAND Arthur	Bar épicerie « Le Bistrot »	Pierrefitte-sur-Loire	600 €
BEAUFILS David	M. BEAUFILS David	Bar « Le Bon Vivre »	Rongères	600 €
CHEVRIER Patricia	Mme CHEVRIER Patricia	Auto-école CHEVRIER	Saint-Gérard-Le-Puy	600 €
MONIN Isabelle	Mme MONIN Isabelle	Salon de coiffure « Isa Coiffure »	Saint-Gérard-Le-Puy	1 000 €
BAILLY Fabien	M. BAILLY Fabien	Attraction foraine	Varennes-sur-Allier	300 €
BAILLY Franck	M. BAILLY Franck	Attraction foraine	Varennes-sur-Allier	300 €
DI GUISTO Laurine	Mme DI GUISTO Laurine	Attraction foraine	Varennes-sur-Allier	300 €
MERCE Laurence	Mme MERCE Laurence	Attraction foraine	Varennes-sur-Allier	300 €
SARL SB 03	M. DICHAMPS	Salon de coiffure « Gina Gino »	Varennes-sur-Allier	1 000 €

**DECISION N° 13– Attribution d'aides au titre des dispositifs « Financer mon investissement commerce et artisanat » et« Aide à l'immobilier d'entreprise pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville ».**

Les aides au titre des dispositifs « Financer mon investissement commerce et artisanat » et« Aide à l'immobilier d'entreprise pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville » sont attribuées aux bénéficiaires indiqués ci-dessous, après avis du comité de pilotage en date du 15 avril 2021 :

Dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat »						
Commune	Bénéficiaire	Activité	Programme d'investissement	Montant éligible retenu (HT)	Taux d'intervention	Montant proposé
Diou	SAS AUX BAMBINS GOURMANDS	Café restaurant	Création d'une terrasse 48 couverts. Investissements nouveaux matériels de cuisine	31 415 €	10 % *	3 141,50 €
Pierrefitte-sur-Loire	SARL SIMAND	Epicerie, bar, restaurant	Matériels de cuisine pour mise en place d'une restauration traditionnelle	11 990 €	10 % *	1 119,00 €

\*Lors de la séance du 15 avril 2019, le conseil communautaire a décidé, par délibération n°44, de réduire le taux d'intervention de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire de 20 % à 10 % pour le dispositif « financer mon investissement commerce et artisanat », dès lors qu'une entreprise souhaite bénéficier de ce dispositif et du dispositif d'aide à l'investissement immobilier pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville.

## Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

03150 – VARENNES SUR ALLIER

Dispositif « Aide à l'immobilier d'entreprise pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville »						
Commune	Bénéficiaire	Activité	Programme d'investissement	Montant éligible retenu (HT)	Taux d'intervention	Montant proposé
Pierrefitte-sur-Loire	SARL SIMAND	Epicerie, bar, restaurant	Acquisition des murs commerciaux	35 000 €	10 %	3 500 €

**DECISION N° 14– Marché de travaux – Réaménagement de la piscine de Varennes-sur-Allier» - Attribution du marché.**

Le marché relatif aux travaux de réaménagement de la piscine de Varennes-sur-Allier est attribué le 22 mars 2021 aux entreprises ci-dessous selon les lots définis :

Lot	Nature du lot	Titulaire du marché		Montant HT	Type de marché
		Nom	Adresse		
2	Gros œuvre	SAS Lassot	St Léger sur Vouzance (03)	306 010,15 €	Travaux
3	Etanchéité – résine	Etandex	Décines-Charpieu (69)	120 056,45 €	Travaux
4	Métallerie – serrurerie	Grange EURL	Bellerive-sur-Allier (03)	22 169,51 €	Travaux
5	Bassin inox	A&T Europe	Castiglione delle Stiviere (Italie)	295 132,56 €	Travaux
6	Toboggan – splashpad	ED SUN	Tiffauges (85)	121 161,00 €	Travaux
7	Traitement d'eau – CVC	SYSTEAU	Aulnat (63)	194 290,00 €	Travaux
8	Electricité – CFO / CFA	Kolasinski	Saint Yorre (03)	24 358,00 €	Travaux
9	Mobilier – espaces verts	GTR	Saligny-sur-Roudon	10 763,87 €	Travaux
<b>Total .....</b>				<b>1 093 941.54 €</b>	<b>Travaux</b>

**DECISION N° 15– Marché de travaux – Travaux de réhabilitation du clos et couvert des bâtiments de la friche Moreux à Varennes sur Allier»- Attribution du marché.**

Le marché relatif aux travaux de réhabilitation du clos et couvert des bâtiments de la friche Moreux à Varennes sur Allier est attribué le 15 avril 2021 aux entreprises ci-dessous selon les lots définis :

Lot	Nature du lot	Titulaire du marché		Montant HT	Type de marché
		Nom	Adresse		
1	VRD	Colas France	St Pourçain sur Sioule (03)	403 740,50 €	Travaux
2	Gros œuvre	Planche	Vichy (03)	129 467,85 €	Travaux
3	Désamiantage – curage – toiture - charpente	CMB	St Gérard de Vaux (03)	550 089,74 €	Travaux
4	Menuiseries – serrurerie	SARL M2B Roanne	Le Coteau (42)	50 450,00 €	Travaux
5	Electricité	SAS CARRIER	Moulins (03)	49 532,60 €	Travaux
<b>Total .....</b>				<b>1 183 280.69 €</b>	<b>Travaux</b>

**DECISION N° 16 - « Mission de maîtrise d'œuvre et constitution des dossiers réglementaires pour l'aménagement de la zone d'activités des Fontaines à Dompierre-sur-Besbre»- Attribution du marché.**

Le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre et constitution des dossiers réglementaires pour l'aménagement de la zone d'activités des Fontaines à Dompierre-sur-Besbre est attribué le 19 avril 2021 aux entreprises ci-dessous selon les lots définis :

Lot	Nature du lot	Titulaire du marché		Montant HT	Type de marché
		Nom	Adresse		
1	Unique	INGEROP	Cebazat (63)	123 900,00 €	Services

**DECISION N° 17 - Tarification de l'aire de camping-car communautaire – Chemin des Percières 03290 Dompierre-sur-Besbre**

L'aire de camping-car située Chemin des Percières 03290 Dompierre-sur-Besbre est ouverte au stationnement payant des camping-cars à compter du 17 mai 2021.

Les tarifs applicables sont fixés à :

- 5 € ..... 24 h,
- 10 € ..... 48 h,
- 35 € ..... 7 jours.

Tout dépassement d'horaire entraîne le paiement d'un coût de 24 h supplémentaires.

Le tarif applicable pour l'utilisation de l'aire de service sauf électricité) est fixée à 2 €.

**DECISION N° 18 - Fixation du prix de vente – Livre « Marcher Entr'Allier Besbre et Loire » de Joël BAQUE.**

L'ouvrage « Marcher Entr'Allier Besbre et Loire » de l'auteur Monsieur Joël BAQUE est mis en vente à la Médiathèque communautaire « Les Pieds dans l'Eau », au tarif de 5 €.

Le tour de présentation des communes se poursuit :

**LE BOUCHAUD** - Monsieur MERET, Maire, précise que la commune de Le Bouchaud, 280 habitants est limitrophe avec les départements de la Loire et de la Saône et Loire. Elle compte plusieurs exploitations agricoles, une boulangerie et quelques artisans. L'école regroupée en RPI avec Neuilly en Donjon et Luneau dénombre 51 élèves (48 pour la prochaine rentrée). Une garderie et une cantine complète l'offre aux familles. Les 10 associations contribuent au dynamisme de la commune, notamment le Comité de Foire en organisant la Foire de l'Embouche dont la réputation n'est plus à faire.

**LE DONJON** - Monsieur LABBE conseiller municipal depuis 1989, conseiller général de 2008 à 2014 et Maire depuis 2014, explique que la commune de Le Donjon, porte d'entrée de la région AURA se trouve à l'extrémité Est du Département. Le Donjon, une commune rurale (25 exploitants agricoles), comptant 1 100 habitants sur une superficie de 3 702 HA, recense 45 commerçants et artisans, 14 professionnels de santé dont 9 sont installés dans la maison de santé, une étude notariale, une maison funéraire, une école (110 élèves tous niveaux) et un collège (160 élèves). Les principaux employeurs de la commune sont la Maison de retraite (60 équivalents temps plein) et le foyer d'adultes handicapés (25 équivalents temps plein). Les 30 associations communales participent au dynamisme de la commune tout au long de l'année. Les projets communaux portent sur l'aménagement du bourg, la mise aux normes de la station d'épuration et en collaboration avec la Communauté de communes la construction de 11 logements par Auvergne Habitat. Monsieur le Président invite le conseil communautaire à examiner les dossiers soumis à l'ordre du jour.

**N°1– DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Développement économique – Association pour le Droit à l'Initiative Economique (A.D.I.E) – Convention 2021/2024**

Monsieur le Président propose de passer une convention de partenariat avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE). Il explique que l'association implantée depuis de nombreuses années sur la France défend l'idée que chacun peut devenir entrepreneur s'il en a l'envie et le courage.

L'offre de financement et d'accompagnement proposée par l'ADIE s'adresse à deux publics principaux :

- aux micro-entrepreneurs qui ont des difficultés à obtenir un prêt bancaire en leur apportant un financement (microcrédit, prêt d'honneur, primes, une micro-assurance, conseils, suivi ...).

## Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

03150 – VARENNES SUR ALLIER

- aux personnes salariées ou en recherche d'emploi salarié qui ont des difficultés pour financer leur mobilité en leur proposant un microcrédit « mobilité »

Un partenariat pourrait être mis en place pour une durée de 3 ans. L'objectif étant de développer les installations sur le territoire

En contrepartie, la Communauté de communes soutiendrait financièrement l'association sous la forme d'une participation forfaitaire d'un montant de 10.000 € par an.

Monsieur le Président ajoute que la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire serait la 1<sup>ère</sup> Communauté de communes du Département à s'engager aux cotés de l'ADIE.

**Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les termes de la convention de partenariat avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), d'une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2024.**

**N°2 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Développement économique – Politique Accueil de nouvelles populations – Désignation d'élus référents « Attractivité / Accueil » au sein des conseils municipaux.**

Monsieur le Président propose de désigner au sein de chaque commune du territoire communautaire un ou plusieurs référent(s) « Attractivité et Accueil » (élu(s) ou non).

Il rappelle que la politique d'accueil de nouvelles populations vise notamment à améliorer l'attractivité globale du territoire. Dans le cadre du volet n°1 dédié au développement d'une culture de l'accueil, il est important de désigner au sein de chaque conseil municipal un élu référent ou plusieurs élus référents « Attractivité / Accueil » pour la réussite du projet.

**Le rôle de l'élu référent :**

- aller à la rencontre des nouveaux arrivants,
- accompagner les candidats à l'installation,
- jouer un rôle de « facilitateur » après leur installation,
- être l'interlocuteur privilégié du Pôle Attractivité,

**Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la proposition.**

**N°3 - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – MOBILITE - DEVELOPPEMENT DURABLE – SANTE – TOURISME - Projet - Incitation à la découverte d'un mode de déplacement actif et durable : le vélo et d'un territoire aux atouts culturels, patrimoniaux et touristiques « Entr'Allier Besbre et Loire » à titre expérimental - Partenariat Département de l'Allier – Convention.**

Monsieur le Président explique que la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire souhaite s'engager dans une démarche d'incitation à la découverte et à l'usage du vélo lancée par le Département de l'Allier sur la période estivale 2021.

Cette démarche s'inscrit donc dans une politique de responsabilité sociale et environnementale pleinement partagée, dans une des principales actions exemplaires visées dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) communautaire, mais également dans le projet de territoire.

A titre expérimental, l'Office de tourisme Entr'Allier Besbre et Loire mettra à disposition 20 vélos et 20 trottinettes à assistance électrique dans le cadre d'une prestation de service et 8 vélos à assistance électrique communautaires.

Il proposera 5 circuits payants avec des thématiques différentes pour valoriser le patrimoine culturel et naturel plutôt que de la simple location.

Il convient de solliciter un soutien financier exceptionnel auprès du Département de l'Allier à hauteur de 20 000 € .

**Le montage financier est le suivant :**

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Prestation service ou convention objectifs mise à disposition vélos et trottinettes à assistance électrique.	43 000 €	Département Allier Subvention exceptionnelle	20 000 €
Charges personnel	9 000 €		
Frais divers	3 000 €		
<b>Total</b>	<b>55 000 €</b>	Cc EABL Autofinancement	27 760 €
		Produit circuits	7 240 €
		<b>Total</b>	<b>55 000 €</b>

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la mise en oeuvre du projet d'incitation à la découverte d'un mode de déplacement actif et durable tel qu'il est présenté, ainsi que son montage financier, à titre expérimental, pour la saison estivale 2021 et de solliciter la subvention exceptionnelle auprès du Département de l'Allier.

**N°4 - FINANCES – Budget 2021 – Cotisations et subventions 2021**

Monsieur le Président rappelle que le montant des cotisations n'est pas négociable et qu'il est très souvent défini par rapport au nombre d'habitants. Pour les subventions, avant toute attribution, la Communauté de communes sollicite l'avis des Maires concernés.

Il précise qu'il a été inscrit au budget 4 soutiens au BAFA.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote les crédits relatifs aux cotisations et aux subventions pour l'exercice budgétaire 2021, dans la limite d'un montant maximum, selon le tableau ci-dessous :

- Cotisations	CA 2020	BP 2021
ATDA - Mission de base	6 450,00	6 600
ATDA - Protection des données à caractère personnel	2 300,00	2 300
Association des Maires et Présidents de l'Allier	1 198,97	1 192
Assoc. Canal de Roanne à Digoin	322,00	322
Assoc. Canal de Roanne à Digoin (fonctionnement écluses)	1 889,00	-
Pays Vichy Auvergne (0,5€ / hab.)	7 481,00	7 481
GAL - PAYS de MOULINS		2 069
CAUE 03 - (Conseil d'Architecture d'Urb et d'Env.	2 500,00	2 500
Chantier école	411,00	411
Mission Locale Espace Jeunes MOULINS	30 486,00	31 000
Mission Locale Espace Jeunes VICHY	10 465,78	11 000
A.D.I.L - (Agence Dép Info s/ Logement de l'Allier)	3 739,00	3 716
A.D.I.L - Observatoire de l'Habitat	1 650,00	1 650
Association LOIRE ITINERANCES (PETR Pays Nevers Sud) (0,14 x 24929)		3 491
Profession Sport et Loisirs	39,50	50
SDE (frais fonctionnement 2020 group. achat gaz)	100,00	
Territoire Zéro Chômeur de longue durée (délib 2021.02.15/19)		500
Réserve		15 718
<b>Total</b>	<b>69 032,25</b>	<b>90 000</b>

6474 - Cotisations Oeuvres sociales	CA 2020	BP 2021
Cotisation CNAS	13 002,67	15 000
<b>Total</b>	<b>13 002,67</b>	<b>15 000</b>

65548 - Subvention - Pers Morales de droit public	CA 2020	BP 2021
Syndicat Mixte de VILLEMOUZE	24 421,50	25 000
SDE03 Cotisation compétence générale	1 020,00	8 215
SDE03 Cotisation compétence éclairage	8 495,00	10 411
Réserve		
<b>Total</b>	<b>33 936,50</b>	<b>43 626</b>

## Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

03150 – VARENNES SUR ALLIER

65888 - charges diverses de gestion courante	CA 2020	BP 2021
Soutien BAFA (montant individuel 500 €)		2 000
Réserve		
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000</b>

6574 - Subventions organismes de droit privé	CA 2020	BP 2021
Cistudes et compagnie	1 000,00	3 000
Entre Bourbonnais et Forez	300,00	500
Agir en Pays Jalignois	1 200,00	1 200
L'Allier à livre ouvert	80,50	80
Comité Foire Le Bouchaud	500,00	
Comité Foire de Dompierre		500
Fondation Patrimoine	600,00	600
Territoire Bourbon (Moulins Cté - Leader)	2 704,53	
Musiques vivantes		1 000
Association ACGF RUNNING (PAL'RUN)	1 500,00	
Association Club de la Pulka (championnat chiens de traneau)		500
Conservatoire d'espaces naturels Allier	2 500,00	2 500
Initiative Locale (Dvpt éco)	6 479,25	
Soutien Assoc Le Tremplin - Epicerie solidaires (4) convention objectifs	37 500,00	37 500
<b>Ecoles de Musique 2020 (délib n°2021.02.15/27)</b>		
--> Fanfare de Diou (48 élèves)		1 712
--> Harmonie Donjonaise (14 élèves)		504
--> Sté Musicale de St Gérard Le Puy (13 élèves)		468
--> Sté Musicale de Varennes/A (33 élèves)		1 187
Association Val Libre Culture et Patrimoine	2 000,00	2 000
Chambre des Métiers de l'Allier (salon artisanat et métiers d'art)		1 500
Fonds d'urgence Entr'Allier Besbre et Loire (délib 2020.12.07/122)		65 000
Association pour le Droit à l'Initiative Economique		10 000
Réserve		866
<b>sous Total</b>	<b>56 364,28</b>	<b>137 097</b>

Soutien Petite enfance	CA 2020	BP 2021
Centre social La Farandole Le Donjon (RAM Le Donjon)	10 145,12	10 000
Centre social La Farandole Le Donjon (projet RAM'ATTITUDE'03)		203
Centre Social Jaligny Neuilly (RAM Dompierre/Jaligny)	22 800,00	30 000
Centre Social Jaligny Neuilly (Partir en livre)		1 500
Ass. O' Com' 3 POM'		8 200
Maison des assistantes maternelles		
--> Nounous et Compagnie		
--> La Compagnie des doudous (Le Donjon)		
--> Trendr'Escale (Dompierre)	500,00	
--> Aux petites mains (St Gérard Le Puy)		
<b>sous Total</b>	<b>33 445,12</b>	<b>49 903</b>
<b>Total</b>	<b>89 809,40</b>	<b>187 000</b>

**N°5 - FINANCES – Budget 2021 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Monsieur le Président propose d'admettre en non-valeur les créances citées ci-dessous pour un montant total maximum de 4 629.36 € et d'effectuer les opérations nécessaires sur le budget principal.

**Le conseil communautaire valide la proposition, à l'unanimité.**

Nature de l'admission en non-valeur	Années	Montant
Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (secteur Le Donjon)	De 2008 à 2017	4 416,60 €
Redevance liée à la crèche (secteur Varennes-sur-Allier)	2019	47,94 €
Trop perçu sur salaire	2019 et 2020	164,82 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 629,36 €</b>

**N° 6 – FINANCES – BUDGET 2021 – Décision modificative n°1**

**Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les ajustements budgétaires exposés ci-dessous par la présente décision modificative équilibrée en dépenses et en recettes.**

- **Le budget principal :**

- Prendre en compte l'admission en non-valeur approuvée lors de la séance du conseil communautaire du 25mai 2021 d'un montant maximum de 4 629,36 € et les subventions accordées aux organismes de droit privé
- subventions équilibre budgets annexes Pôle Emploi Entreprises et ZA Varennes Forterre. Equilibre par un prélèvement sur les crédits affectés aux dépenses imprévues.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Compte	Libellé	Fonction	Chapitre	Montant
<i>DEPENSES réelles et d'ordre</i>				
6541	Admission en non-valeur	020	011	+ 4 200 €
65738	Subvention équilibre BA Pôle Emploi Ent	90	65	+ 253 €
65738	Subvention équilibre BA ZA Varennes Forterre	90	65	+ 4 729 €
6574	Subventions organismes de droit privé		65	+ 11 000 €
022	Dépenses imprévues	020	022	- 20 182 €
<b>Total</b>				<b>0 €</b>

- **Le budget annexe « ZAC des Fontaines » :**

- prise en compte de la comptabilité de stock

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Compte	Libellé	Fonction	Chapitre	Montant
<i>DEPENSES réelles et d'ordre</i>				
6015	Terrains à aménager	90	011	+ 112 000 €
605	Achats de matériel, équipements et travaux	90		+ 252 000 €
<b>Total</b>				<b>+ 364 000 €</b>

Compte	Libellé	Fonction	Chapitre	Montant
<i>RECETTES réelles et d'ordre</i>				
71355-042	Variation de stocks ordre	90	71	+ 283 500 €
74718	Autres participations	90	74	+ 41 800 €
7472	Région	90	74	+ 24 600 €
7473	Département	90	74	+ 13 400 €
7478	Autres organismes	90	74	+ 700 €
<b>Total</b>				<b>+ 364 000 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Compte	Libellé	Fonction	Opérations	Montant
<b>DEPENSES réelles et d'ordre</b>				
2111	Terrains nus	90	2021-001	- 112 000 €
	Autres agencements et aménagements de terrains	90	2021-002	- 252 000 €
	Terrains aménagés		OFI	+ 283 500 €
<b>Total</b>				<b>- 80 500 €</b>

Compte	Libellé	Fonction	Chapitre	Montant
<b>RECETTES réelles et d'ordre</b>				
1311	Subv. Etat		13	- 41 800 €
1312	Subv. Région		13	- 24 600 €
1313	Subv. Département		13	- 13 400 €
1318	Subv. Autres		13	- 700 €
<b>Total</b>				<b>- 80 500 €</b>

#### N°7 - SANTE – Contrat Local de Santé (CLS) – Création et composition d'un Comité de Pilotage

Monsieur Pascal VERNISSE conseiller délégué à la santé rappelle que le travail collectif mené par les élus a permis de définir 4 axes de travail validés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- **Axe 1 : Renforcer les soins de proximité,**
- **Axe 2 : Participer à l'amélioration de la santé de la population,**
- **Axe 3 : Accompagner les structures de santé mentale,**
- **Axe 4 : Promouvoir un environnement et des pratiques favorables à la santé.**

Aussi, afin de formaliser le contrat local de santé et construire avec les acteurs et organismes de santé un programme d'actions en lien avec les axes définis, il propose de constituer un comité de pilotage de 15 personnes environ, composé des représentants :

- de la Communauté de communes
  - de l'ARS,
  - du Département,
  - de l'Etat (Préfecture),
  - des grands acteurs et organismes locaux de la santé : (Centres hospitaliers de Moulins-Yzeure et de Vichy, les cliniques, CPAM, MSA, CAF, Education Nationale, les professionnels de santé (SISA de Dompierre et nouvelle association de Varennes/A)

Monsieur le Président précise que les membres de la Communauté de communes seront Monsieur Pascal VERNISSE Conseiller Délégué à la politique santé et lui-même.

**Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la création d'un comité de pilotage de 15 personnes environ.**

#### N°8 - PETITE ENFANCE – Convention Territoriale Globale – Création et composition d'un Comité de Pilotage

Madame Marie France AUGIER, Vice-Présidente déléguée à la petite enfance, explique que la Convention Territoriale Globale (CTG) est une nouvelle modalité de relation contractuelle avec les collectivités que propose la branche famille de la CAF. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé sur l'ensemble des champs d'intervention de la CAF (Petite enfance/jeunesse, parentalité, animation vie sociale, logement cadre de vie = Projet social de territoire).

La Convention Territoriale Globale se concrétise par la signature d'un accord-cadre politique sur une période de 4 ans. Afin de construire cette convention, il est proposé de constituer un comité de pilotage.

**Le conseil communautaire valide, à l'unanimité, la création d'un Comité de Pilotage de 15 personnes environ pour construire la convention territoriale globale (CTG), composé des représentants :**

- de la Communauté de communes (dont le Président et la Vice-Présidente déléguée à la politique Petite Enfance)
- des 11 Communes signataires d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ),
- des partenaires (CAF, de la MSA, du Conseil Départemental et de la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations)).

Monsieur le Président précise que les membres de la Communauté de communes seront Madame Marie France AUGIER Vice-Présidente en charge de la politique Petite Enfance et lui-même.

**N°9 - ACTION SOCIALE – Accueil social – Convention de partenariat relative à la mise en place d'un premier accueil social inconditionnel de proximité et d'un premier accueil universel avec le Département de l'Allier**

Monsieur le Président explique que le département de l'Allier est le chef de file de l'action sociale avec 2 politiques fortes : la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi.

Un des premiers engagements du socle du Plan pauvreté concerne le premier accueil social inconditionnel de proximité (à moins de 30 minutes) qui a pour objectif de garantir à toute personne rencontrant des difficultés d'ordre social d'être reçu par une écoute attentionnée et de recevoir des conseils et une orientation adaptée.

Les France Services du territoire sont une des 1ères portes d'entrée avec les mairies.

Monsieur le Président propose d'adhérer à la démarche départementale pour la mise en place d'un premier accueil social inconditionnel de proximité et d'un premier accueil universel dans le département de l'Allier.

**Le conseil communautaire valide, à l'unanimité sauf une abstention (Madame Annie DEBORBE) l'adhésion à la démarche et approuve les conditions de la convention.**

**N°10 - HABITAT – Dispositif « Habiter Mieux » - Attribution aide aux bénéficiaires**

Monsieur Guy LABBE, Vice-Président délégué à l'Habitat expose le nom des bénéficiaires éligibles au dispositif « Habiter Mieux ».

**Le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, de verser les aides communautaires aux bénéficiaires du dispositif « Habiter Mieux » telles qu'elles figurent au tableau ci-dessous :**

	NOM	VILLE	CATEGORIE PROPRIETAIRE	MONTANT
1	BERTIN Jackie	CHAVROCHES	PO	200 €
2	BONNEFOY René	AVRILLY	PO	200 €
3	MOULY Georgette	SAINT FELIX	PO	200 €
4	CHARNET Daniel	CHATELPERRON	PO	200 €
5	LAUBY Thierry	SAINT LEON	PO	200 €
6	CHARTIER Denise	DIOU	PO	200 €
7	AUTENZIO Clément	SAINT DIDIER EN DONJON	PO	200 €
8	NEURY Marjolie	BOUCE	PO	200 €
9	MATTOT Jordan Kevin	VARENNES SUR ALLIER	PO	200 €
10	CHARRONDIERE Jean Yves	VARENNES SUR ALLIER	PO	200 €
			<b>TOTAL</b>	<b>2 000 €</b>

**N°11 - ADMINISTRATION GENERALE - Tourisme – Installation Bureau Information Touristique LE DONJON – Mise à disposition local communal – Commune de LE DONJON – convention.**

Monsieur Fabrice MARIDET, Vice-Président délégué à l'administration générale, propose de passer une convention avec la Mairie de Le Donjon, pour installer, du 15 juin au 15 septembre 2021 (maximum), un Point d'Information Touristique de l'Office de Tourisme communautaire dans une partie du local de la bibliothèque communale situé à l'entrée du Parc du Plessis, 3 rue Jean Jaurès 03130 LE DONJON pour plus de visibilité. En contrepartie la commune facturera les charges à l'EPCI.

Il précise que c'est une mesure transitoire.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la proposition.**

**N°12 - ADMINISTRATION GENERALE - Patrimoine – Installation Office de Tourisme et France Services - Immeuble communal sis 6 rue de Vouroux – Immeuble communautaire sis 5 bis rue du 4 septembre -VARENNES S/ALLIER**

Monsieur Fabrice MARIDET, Vice-Président délégué à l'administration générale explique que pour envisager la création de la 3<sup>ème</sup> France Services à Varennes, il est proposé :

- de transférer l'Office de tourisme, actuellement installé en mairie de Varennes dans le local communal (ex Trésorerie de Varennes) sis 6 rue de Vouroux d'une surface totale d'environ 400 M2 (Rdc et sous-sol). Le loyer mensuel est estimé à 1 000 € par mois (restant à définir).
- de transférer le Point d'information Jeunesse actuellement installé au sein des locaux du siège communautaire dans le local communal (ex Office de tourisme)
- d'installer la France Services dans les locaux du siège communautaire.

Monsieur le Président précise que l'Office de Tourisme bénéficiera ainsi d'une meilleure visibilité.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité sauf une abstention (Monsieur Alain DECERLE), approuve le transfert de l'Office de Tourisme communautaire et l'installation de France Services selon les conditions ci-dessus.**

**N°13 - ADMINISTRATION GENERALE - Equipements sportifs – Appel à projets 2021 « J'apprends à Nager » et « Aisance aquatique »**

Monsieur Gilles BERRAT, Vice-Président délégué aux politiques sportives expose que l'Agence Nationale du Sport propose pour 2021 des financements, dans le cadre de deux dispositifs « J'apprends à nager » pour les 4-6 ans et « l'aisance aquatique » pour les 6-12 ans, pour favoriser l'apprentissage de la natation au plus grand nombre.

Ces dispositifs seraient mis en place à la piscine communautaire à Dompierre sur Besbre, sous forme de stage collectif et à titre gratuit.

Il propose de candidater à ces dispositifs et de solliciter un financement auprès de l'ANS.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la proposition.**

**N°14 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Lignes directrices de gestion**

Monsieur Fabrice MARIDET, Vice-Président délégué aux ressources humaines explique que les lignes directrices de gestion (LDG) sont un document stratégique qui a pour objet de fixer des orientations et des objectifs en matière de ressources humaines.

Elles visent à :

1. déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences,
2. fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels en vue notamment de l'élaboration des décisions d'avancement de grade et de promotion interne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
3. favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers,

la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Elles sont établies par l'autorité territoriale après avis du Comité Technique et sont applicables pour la période 2021-2022-2023.

**Le conseil communautaire prend acte des lignes directrices de gestion pour la période 2021 - 2023.**

**N°15 - ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES – Ressources Humaines – Budget 2021 - Financement Mise en place régime indemnitaire – Enveloppe financière 2021**

Monsieur Fabrice MARIDET, Vice-Président délégué aux ressources humaines, expose que dans la perspective d'instaurer le RIFSEEP, Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, une première phase est en cours de travaux depuis le 1<sup>er</sup> trimestre qui comprend :

- un diagnostic du régime indemnitaire actuel, (reprise des 3 EPCI)
- une évaluation des compétences professionnelles avec une réelle approche « métiers »
- une analyse des critères d'attribution
- un rapprochement des attributions individuelles au regard des compétences (capacités, qualités), de l'expérience, du profil en adéquation avec le besoin.

Pour envisager le financement du nouveau régime indemnitaire, il est proposé de réserver une enveloppe financière maximum évaluée à 120 000 dans les crédits du budget prévisionnel 2021.

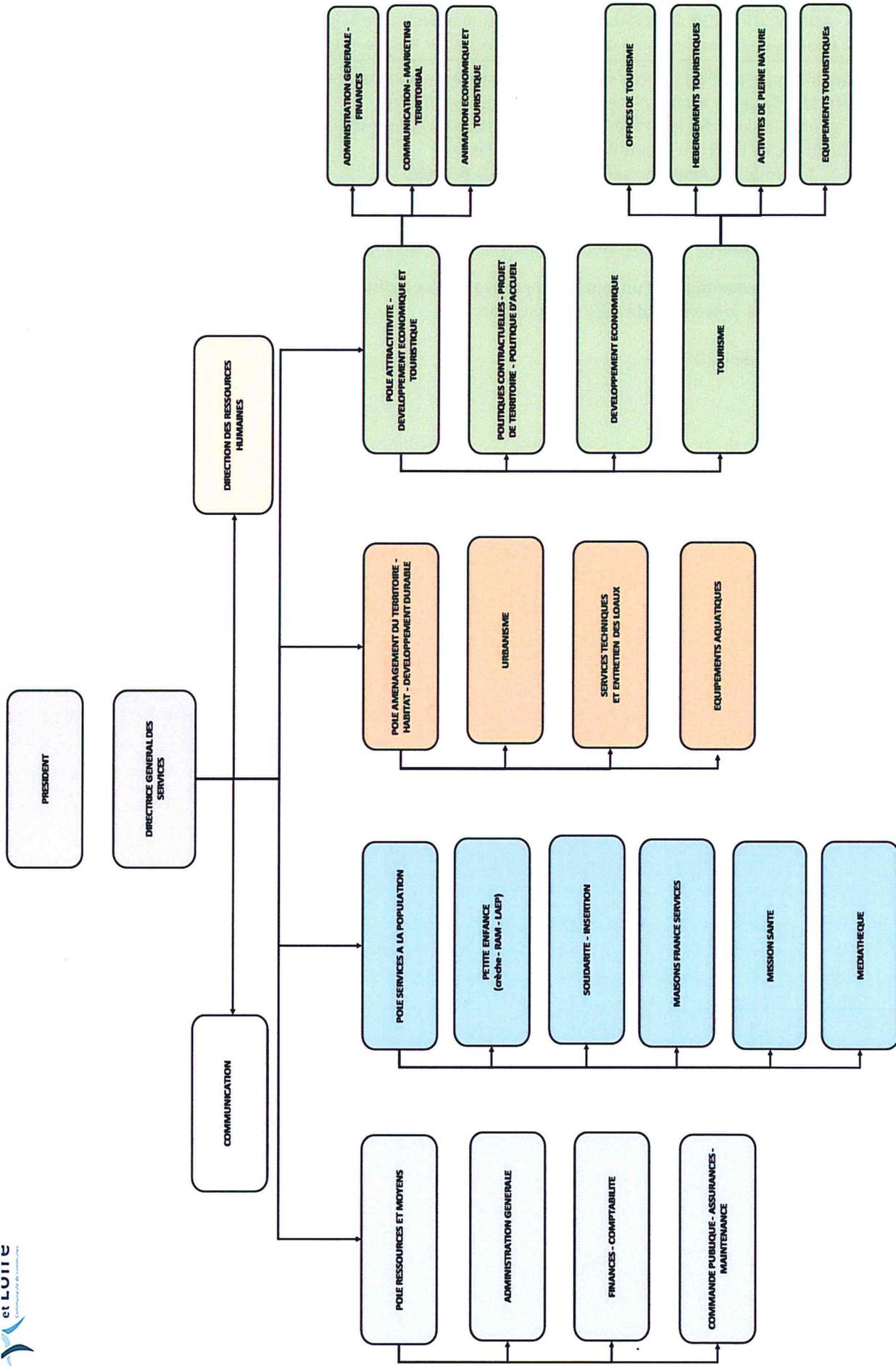
**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition.**

**N°16 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Organisation des services communautaires - Organigramme général**

Monsieur Fabrice MARIDET, Vice-Président délégué aux ressources humaines, présente le nouvel organigramme qui constitue une représentation schématique des liens et des relations fonctionnelles, organisationnelles et hiérarchiques qui existent au sein d'une organisation.

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »  
03150 – VARENNES SUR ALLIER

Le conseil communautaire, à l'unanimité, sauf une abstention (M. Alain LOGNON) approuve l'organigramme général des services communautaires présenté ci-dessous.



**N°16 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Mise à disposition d'un agent de la commune de Jaligny-sur-Besbre auprès de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire - Chalets de la Besbre - Convention**

Monsieur Fabrice MARIDET, Vice-Président délégué aux ressources humaines, rappelle que depuis 2018, l'exploitation des Chalets de la Besbre » à Jaligny/ B est assurée en gestion directe.

Pour assurer l'accueil des locataires, la commune de Jaligny propose la mise à disposition d'un agent titulaire communal.

Les conditions de la mise à disposition sont les suivantes :

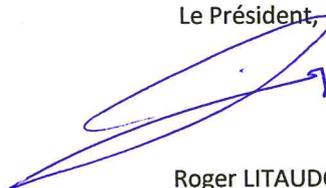
- 50 h/mois en moyenne sur l'ensemble de la période.
- du 7 mai au 1<sup>er</sup> novembre 2021 et du 17 décembre 2021 au 2 janvier 2022.
- remboursement de la rémunération et des charges afférentes par l'EPCI à l'issue de la période au prorata du temps de mise à disposition effectif sur la base d'un état des heures de travail réalisées.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à disposition d'un agent de la commune de Jaligny/B et les dispositions de la convention de mise à disposition.**

La séance est levée à 21h51

Fait à Varennes-sur-Allier, le 2 juin 2021

Le Président,



Roger LITAUDON